

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE
A/36/76
S/14336
20 janvier 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-sixième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE
LA COOPERATION DANS L'ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-sixième année

Lettre datée du 19 janvier 1981, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite le 10 janvier 1981 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea concernant la situation instable et tendue dans la région de la frontière entre le Kampuchea et la Thaïlande.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Leunkeut SANGSOMSAK

D E C L A R A T I O N
DU FORTE-PAROLE DU MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU
KAMPUCHEA.

Au cours de l'année 1980, les autorités thaïlandaises ont intensifié leur collusion avec les bellicistes de Pékin dans l'exécution de leur politique hostile vis-à-vis la République Populaire du Kampuchea. A part le fait qu'elles ont permis aux bandits polpotiens et autres Khmers réactionnaires d'utiliser le territoire thaïlandais comme sanctuaire et point de départ pour leurs activités de sabotage à l'encontre du peuple kampuchéen, les autorités thaïlandaises ont elles-même directement intensifié des actes armés en violation flagrante du territoire, de l'espace aérien et des eaux territoriales du Kampuchea, en vue d'épauler les activités de sabotage Khmers réactionnaires.

1. Les forces armées thaïlandaises ont sans cesse pilonné le sol kampuchéen avec des armes de tous calibres et de toutes sortes y compris des roquettes, des canons sans recul et des pièces de 105mm, blessant et tuant de nombreux civils et endommageant leurs domiciles et autres propriétés. Ainsi elles ont bombardé le sol kampuchéen à 317 reprises en Août 1980, 328 reprises en Octobre, 320 reprises en Novembre et 476 reprises en Décembre. En particulier du 27 au 30 Décembre, elles ont tiré 107 fois, et entre le 20 et 26 Décembre, 241 fois sur le sol kampuchéen, outre les bombardements à l'artillerie pour couvrir les infiltrations des bandits polpotiens et autres khmers réactionnaires en territoire kampuchéen qui sont au nombre de 35 fois au mois de Décembre. La Thaïlande a elle-même envoyé des groupes de commandos thaïlandais à travers la frontière pour mener des opérations de reconnaissance et attaquer les postes frontaliers kampuchéens. Le 18 septembre 1980, les gardes-frontiers kampuchéens ont mis hors de combat un groupe de commandos thaïlandais sur le sol kampuchéen dans la région Sud-Ouest de Smatdeng (province de Pursat). Le 2 Octobre 1980, les forces armées thaïlandaises, en coordination avec des bandits polpotiens, ont attaqué la hauteur 172 qui se trouvait sur le sol kampuchéen. Mais les agresseurs ont essuyé la défaite et ont dû se retirer vers l'autre côté de la frontière laissant sur le terrain plusieurs morts.

Les Thaïlandais ont également bombardé à l'artillerie les embarcations fluviales de la population civile sur le fleuve Moteuk en territoire kampuchéen, comme ce qui était arrivé le 9 Décembre 1980, causant la mort à un civil et blessant un autre.

2. Les avions thaïlandais de toutes espèces ont journellement violé l'espace aérien du Kampuchéa, effectuant des vols de reconnaissance, des opérations de guidage pour les tirs d'artillerie pour massacrer la population kampuchéenne et couvrir les infiltrations armées des Khmers réactionnaires.

Rien qu'au cours de la seconde moitié de 1980, plus de 500 survols d'avions Thaïs ont été signalés dans l'espace aérien kampuchéen au dessus des provinces de Preah Vihear, Siem Reap, Battambang, Pursat et Koh Kong.

En certains endroits, ces avions ont pénétré jusqu'à 15 kilomètres à l'intérieur de l'espace aérien kampuchéen dans la région sud-ouest de Pailin, les régions de Kon-Rieng, de Ta Sen. Au cours du mois de Novembre 1980 seul, les avions thaïlandais ont violé l'espace aérien kampuchéen 10 fois, et en Décembre 92 fois.

3. Les bateaux armés thaïlandais ont sans cesse violé les eaux territoriales du Kampuchea, entreprenant des opérations de provocation et d'intimidation à l'encontre de la population kampuchéenne, surtout dans la province de Koh Kong. Le 18 Octobre 1980 par exemple, 10 bateaux armés Thaïs ont pénétré jusqu'à sept milles marins dans les eaux territoriales kampuchéennes dans les parages de l'île Koh Tang, province de Koh Kong.

Les activités hostiles menées par les autorités thaïlandaises sont à l'origine de la situation instable et tendue dans la région de la frontière kampuchéenne-thaïlandaise. Cette politique qui ne fait que servir les visées des bellicistes à Pékin, non seulement va à l'encontre des intérêts du peuple thaïlandais et ceux des autres peuples de cette région, sabote la paix et crée un état d'instabilité dans le Sud-Est asiatique, mais encore fait peser sur la Thaïlande elle-même la responsabilité de ses graves conséquences.

En vue de camoufler leurs actes criminels et leur collusion avec les bellicistes pékinois et les autres valets réactionnaires et induire en erreur l'opinion publique, les éléments bellicistes parmi les autorités thaïlandaises ont souvent recouru à des allégations sur les soi-disant violations de la frontière thaïlandaise par les forces armées kampuchéennes et vietnamiennes. Cependant, personne n'est dupé par ces calomnies.

Poursuivant sa politique étrangère d'indépendance, de paix, d'amitié et de non-alignement, la République Populaire du Kampuchéa désire sincèrement et constamment établir de bonnes relations avec les pays voisins sur la base du respect total de l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et des intérêts légitimes de chaque partie, de non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque partie et de co-existence pacifique.

Le Conseil Populaire Révolutionnaire du Kampuchéa a, à plusieurs reprises, mis a nu devant l'opinion publique mondiale les activités des autorités thaïlandaises hostiles au peuple kampuchéen et a avancé plusieurs propositions constructives en vue de mettre un terme à l'état de tension qui règne sur la frontière entre les deux pays, comme et surtout la proposition en quatre points à la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères du Kampuchéa, du Laos et du Viet Nam tenue à Vientiane au mois de Juillet 1980. La position juste et l'attitude de bonne volonté de la République Populaire du Kampuchéa a reçu l'approbation et le soutien de la part d'une large opinion mondiale.

Dans l'intérêt du peuple kampuchéen et du peuple thaïlandais, de la paix et de la stabilité en Indochine et dans le Sud-Est asiatique, le Conseil Populaire Révolutionnaire du Kampuchéa exige des autorités thaïlandaises la cessation immédiate de leur politique hostile et de leurs actes en violation de la souveraineté et du territoire kampuchéen. La République Populaire du Kampuchéa respecte toujours la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays. En même temps, usant de son droit d'auto-défense légitime, elle saura punir fermement tout acte qui porte atteinte à la souveraineté, la sécurité, l'intégrité territoriale et la vie pacifique du peuple kampuchéen.

PHNON PENH, le 10 Janvier 1981.

